

**RAPPORT N° 03/6-17**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**MISE A DISPOSITION DE LOCAL**  
**AU PROFIT DU RECTORAT / IEN SAINT-DENIS II**  
**(53 Rue Desbassyns / Sainte-Clotilde / BE 300)**

L'Inspection de l'Education Nationale, Saint-Denis II (IEN Saint-Denis II) occupait un local situé dans l'enceinte de l'Ecole de l'Ancien Théâtre à Saint-Denis.

Compte tenu de l'exiguïté et du manque de sécurité des locaux, l'IEN Saint-Denis II a sollicité de la Municipalité l'obtention d'un autre bâtiment, mieux adapté à ses besoins.

Par ailleurs, la libération desdits locaux par l'IEN Saint-Denis II permettant à l'Ecole de l'Ancien Théâtre de récupérer les salles à des fins propres à l'établissement scolaire, la Municipalité a accepté de mettre à la disposition de l'IEN Saint-Denis II le local communal sis au 53 Avenue Desbassyns à Sainte Clotilde sur terrain cadastré section BE 300.

Il s'agit d'une villa en dur sous tôles à deux niveaux de type F7, d'une superficie de 213 m<sup>2</sup> destinée au Rectorat pour l'installation des bureaux de l'IEN Saint-Denis II.

Je vous demande donc :

- d'approuver le principe de mise à disposition par Convention au profit du Rectorat pour l'installation des bureaux de l'IEN Saint-Denis II du local sus-mentionné, aux conditions suivantes :
  - . durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ;
  - . occupation à titre gratuit, étant précisé que la valeur locative mensuelle est de mille six cent quarante euros (1 640,00 euros/ mois) ;
- en cas d'accord, de m'autoriser à signer la Convention ad hoc.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



*Handwritten signature of René-Paul Victoria*

**DELIBERATION N° 03/6-17**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du mardi 16 décembre 2003**

**OBJET**

**MISE A DISPOSITION DE LOCAL**  
**AU PROFIT DU RECTORAT / IEN SAINT-DENIS II**  
**(53 Rue Desbassyns / Sainte-Clotilde / BE 300)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/6-17 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le principe de mise à disposition par convention au profit du Rectorat du local sis au 53 Avenue Desbassyns à Sainte-Clotilde, sur terrain cadastré section BE 300, aux conditions suivantes :

- . durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ;
- . occupation à titre gratuit, étant précisé que la valeur locative mensuelle est de mille six cent quarante euros (1 640,00 euros/ mois) ;

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à signer la Convention ad hoc.

---

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis le,

26 DEC. 2003

LE MAIRE

René-Paul VICTORIA



**AVIS DU DOMAINE**

**CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES**

Décret n°86-455 du 14 mars 1986 - Art R 3 du Code du domaine de l'Etat - Art 186 du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation

Références : N° dossier : 731/2003      Evalueur : J-C LELIEVRE

**AVIS SUR LA VALEUR LOCATIVE**

1 Service consultant Commune de Saint-Denis

2 Date de la consultation : 15-04-2003

3 Opération soumise au contrôle (objet et but)

Mise à la disposition du Rectorat, pour les bureaux de l'Inspection de l'Education Nationale de St-Denis 2

4 Propriétaire : Commune de Saint-Denis

5 Description sommaire de l'immeuble et/ou des locaux à évaluer :

Commune de Saint-Denis, Ste-Clotilde, 53, avenue Desbassyns (parcelle BE 300)

Maison principale en dur sous toles à 2 niveaux

au rez de chaussée :

varangue, séjour, cuisine, couloir, salle de bains, 2 chambres, buanderie, débaras

à l'étage :

4 chambres, dégagement, salle de bains, WC

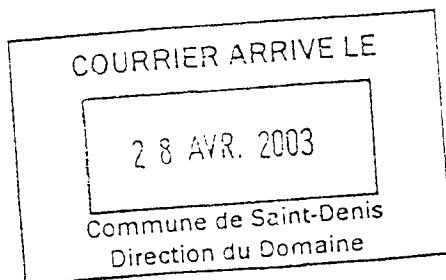
Garage en dur sous toles à 1 niveau

Surface utile pondérée 213 m<sup>2</sup>

5a Utilisation actuelle - Environnement - Autres éléments de plus - value ou de moins -value-  
Appréciation d'ensemble

7 Situation locative existante- situation locative proposée :

9 Valeur locative retenue 1 640 €/mois - 19 680 €/an



A Saint Denis le 24 avril 2003.  
Le Directeur des Services Fiscaux  
par délégation, l'Inspecteur

J-C LELIEVRE

